

COMPTE-RENDU
de la Réunion de la commission permanente Développement Durable
13 janvier 2015 à Nice

Participants :

Philippe SERGENT (expert de la commission), Gisèle RUSSIAS (ASCE 33), Cédric TAJCHNER (ASCE 33), Marie-Jeanne MENRATH (ASCE 75 AC), Maryse GARANDEAU (permanente Fnasce)
Excusé : Yves ROBICHON (responsable de la commission)

Ordre du jour prévu

1. **Retour sur le précédent compte-rendu**
2. **Point sur les dossiers en cours (Asce 33, Asceet 59, Asce 2A, Ascet 23)**
3. **Point sur les futures visites Urasce/CP**
4. **Bilan des rencontres Urasce et modification de l'appel à projets**
5. **Budget CPDD**
6. **Bilan 2014 CPDD**
7. **Point sur l'agenda 21**
8. **Quiz**
9. **Raid-cyclo 2015**

1. **Retour sur le précédent compte-rendu**

Ascee 13 cete – Challenge Tennis du 26 au 29 juin 2014
La fiche bilan peut être mise en ligne par Gisèle.

Urasce Normandie – Congrès 2014 Caen – Action humanitaire
La CPDD est en attente du bilan, Maryse relancera l'Ascee 50 sur le sujet.

Urasce Auvergne – Challenge Défi-Équipement du 16 au 18 mai 2014
Gisèle pourra mettre en ligne la fiche bilan.

Le lien vers le quiz DD sera remis sur le site avec l'appel à projets 2015.

2. **Point sur les dossiers en cours (Asce 33, Asceet 59, Asce 2A, Ascet 23)**

ASCE 33 : Suite au message d'Hervé Dospital listant les actions non réalisées et un bilan financier positif, l'aide complémentaire n'est pas demandée. Elle démontre la difficulté à mettre en place une démarche DD sans une adhésion complète du comité d'organisation. La CPDD souligne l'honnêteté de l'Asce dans son analyse. Le solde de l'aide ne sera pas versé conformément au message d'Hervé.

ASCEET 59 : La CPDD a analysé ce dossier lors de la précédente réunion et est en attente de la décision du CDF sur la dérogation concernant le dépôt du dossier. Un bilan a été transmis et est analysé en réunion. Les différentes actions menées sont intéressantes mais non chiffrées. Les indicateurs ne peuvent donc raisonnablement être vérifiés. Une fiche "retour d'expérience" sera demandé à l'Asceet pour mise en ligne sur le site dès accord du CDF sur la dérogation du dossier.

ASCE 2A : A la lecture du courrier de Stéphane Vachet, la CPDD trouve l'idée intéressante et propose le dépôt de dossier. Maryse répondra à Stéphane suite à sa demande. La CPDD ne peut se prononcer à ce jour sur la demande de dérogation à l'aide maximale de 500 € compte-tenu des règles fixées en 2014. Les règles 2015 pourront éventuellement intégrer ce type de demande.

ASCET 23 : Maryline Lavaud a relancé Cédric pour avoir un deuxième avis sur son dossier. Cédric lui répondra en l'orientant vers la démarche de l'Ascee 87 (arbre de Noël) et prendra rendez-vous pour participer à la prochaine réunion Urasce Limousin.

3. Point sur les futures visites URASCE/CP

Urasce Midi-Pyrénées : Gisèle est chargée de reprendre contact avec l'Urasce (après le congrès ?).

Urasce Bourgogne – Franche-Comté : La réunion est prévue le 19 février 2015 à Châlon-sur-Saône. Cédric peut éventuellement y participer.

Pour les Urasce Antilles – Guyane et Océan indien, la réunion pourrait être programmée le 7 avril 2015 (durant le congrès).

Pour l'Urasce Rhône-Alpes, Yves prendra contact pour convenir de la participation à la prochaine réunion.

Pour l'Urasce Languedoc-Roussillon, Yves est chargé de prendre contact.

Pour l'Urasce Limousin - Poitou-Charentes, Cédric contactera le président pour participer à la réunion suivante.

Pour l'Urasce PACA Corse, la prochaine réunion aura lieu le 29 janvier 2015. Gisèle y participera.

Pour l'Urasce Auvergne : la réunion est prévue le 22 janvier 2015 à Clermont-Ferrand avec la présence de Gisèle et de Cédric.

Pour l'Urasce Bretagne, Yves prendra contact avec l'Urasce après le raid-cyclo.

Pour l'Urasce Est : Marie-Jeanne prendra contact avec l'Urasce pour définir une date.

La question sera posée à Yves sur une présence de certains membres de la CPDD lors du congrès (atelier, intervention, ...).

Avant les rencontres avec les commissions, la CPDD travaillera sur la présentation et éléments que la CPDD peut apporter (analyse du volet DD des dossiers comme critère de choix, accompagnement de la démarche, ...). La prise de contact devra se faire après le congrès.

4. Bilan des rencontres Urasce et modification de l'appel à projets

La CPDD propose de travailler sur les fiches pratiques sur trois ou quatre thèmes (randonnées, arbres de Noël, ...) suite à la remarque de l'Urasce Centre. Une proposition de cadre sera faite par Marie-Jeanne avant la prochaine réunion.

Une simplification des demandes d'aide est identifiée comme piste de progrès. Le cadre actuel de l'appel à projet DD pourrait être supprimé et le volet DD intégré directement dans le dossier général pour les manifestations nationales. Ceci nécessite la mise en place d'une organisation pour que la CPDD puisse récupérer ces éléments pour analyse dès le dépôt du dossier et aussi rencontrer les organisateurs pour faire progresser éventuellement la prise en compte du DD.

Pour les autres manifestations, aucun cadre ne sera imposé. Le courrier d'accompagnement précisera les critères qui seront analysés et conseillera les demandeurs dans le contenu des demandes. Le cadre existant se transformera alors en guide conseil.

La phrase suivante sera intégrée dans le dossier guide :

" Décrivez votre projet de façon précise en incluant tout ou partie des volets suivants : ..."

La lettre d'appel à projets (incluant deux types d'aides : a posteriori et a priori) est reprise en réunion et annexée au présent compte-rendu pour validation lors de la prochaine réunion fédérale.

Le montant maximum proposé pour l'aide a priori est de 1000 € (contre 500 € précédemment). L'aide maximale a posteriori est proposée à 500 €. Ces montants restent modulables en fonction du contenu des demandes.

Un nouveau barème est proposé : 15 points = 200 €, 35 points = aide maximale de 1000 € versée en deux fois. Aujourd'hui, l'aide est modulable entre 15 (200 €) et 30 points (500 €). Pour mémoire, le nombre maximum de points est de $9 \times 5 = 45$ points.

L'aide a posteriori sera modulée de manière identique à l'aide a priori entre 15 (200 €) et 35 points (500 €).

Autre simplification proposée, concernant les manifestations nationales, la CPDD souhaiterait qu'une première analyse du volet DD soit faite lors du dépôt du dossier de candidature. La CPDD prendra ensuite contact avec l'Asce retenue et volontaire pour travailler sur cette thématique afin d'engager une aide financière complémentaire et affiner la démarche. Ce point devra être abordé avec les commissions concernées (dossier de candidature) afin que la CPDD soit destinataire de tous les dossiers retenus.

Concernant l'intégration de critères DD dans les dossiers CPAI, une réflexion sera à mener avec les responsables de la commission.

Il est convenu que Maryse accusera systématiquement réception des dossiers reçus ou des demandes d'informations.

La CPDD propose d'augmenter également l'aide pour les démarches agenda 21 (1500 € au lieu de 1000 € actuellement).

5. Budget CPDD

L'estimation du montant des déplacements pour l'année 2015 est évaluée à 1 500 €. L'aide pour les projets des ASCE est estimée à 10 000 €.

6. Bilan des actions DD 2014

Commission permanente

Quatre réunions CPDD ont eu lieu en 2014 : 10 janvier, 18 mars, 13 juin et 2 octobre à Paris

Six rencontres "Démarche développement durable" se sont tenues en région :

- 16 mai 2014 – Urasce Centre
- 19 mai 2014 – Urasce Nord-Pas-de-Calais - Picardie
- 20 mai 2014 – Urasce Aquitaine
- 31 octobre 2014 – Urasce Normandie
- 7 novembre 2014 – Urasce Pays-de-La Loire
- 4 décembre 2014 – Urasce Île-de-France

Projets DD 2014

Dix demandes déposées par 7 asce et 2 urasce, se décomposant ainsi :

- 4 demandes de renseignements avant constitution d'un dossier officiel,
rejetée : 62 Covoiturage
classée sans suite : 83 Challenge national de squash
en attente de dossier éventuel : 05 Unité d'accueil, 23 Arbre de Noël

6 dossiers officiels de demandes d'aide développement durable :

- 2 dossiers refusés pour un dépôt hors délai
 - Urasce Normandie * (Action DD congrès 2014)
 - Asceet 59 (Challenge national Bowling)
toutefois ce dossier a été examiné et est soumis à la décision dérogatoire du CDF

4 dossiers acceptés pour une somme globale de	1 500 €
- Urasce Normandie * (Action humanitaire congrès 2014)	250 €
- Asce 13 cerema (Challenge national Tennis)	500 €
- Asce 33 (Challenge national Pétanque)	250 €
(premier et unique versement, ne déposera pas de bilan)	
- Urasce Auvergne (Défi Équipement)	500 €

* Urasce Normandie : un seul dossier déposé pour le congrès 2014, toutefois celui-ci incluait des actions DD pour le congrès et une action à vocation humanitaire qui a été seule retenue et fait l'objet d'une aide financière.

7. Point sur l'agenda 21

Yves présentera le questionnaire complété en réunion au comité fédéral pour établir un bilan d'étape de l'agenda 21 de la FNASCE.

8. Quiz DD

Maryse devra faire un message à l'ensemble des présidents Asce, membres des commissions, présidents Urasce, membres du CDF, pour rappeler l'existence du quiz DD (à remettre sur la première page du site par Gisèle) avec lancement de l'appel à projet 2015.

9. Raid-cyclo

En l'absence d'Yves, ce point est reporté.

Prochaine réunion : le 18 mai 2015 à La Défense